

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 novembre 2025
Délibération n°2025/060

L'an deux mille vingt-cinq, le sept novembre à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LÉGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mme Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Étaient absents : Mme Élodie POZIN-ROUX (pouvoir donné à M. Pascal PESSOZ), MM Damien BLANC, Serge GAUDET

Convocation du : 31 octobre 2025 - Affichage du : 31 octobre 2025

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 8/ Conseiller représenté : 1

M. Michel LÉGER a été élu secrétaire de séance

OBJET : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE – approbation du lancement de l'appel d'offres – phase 2

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de la rénovation énergétique du groupe scolaire ont débuté cet été par la première phase comprenant deux lots :

- Lot n° 3 « Charpente – couverture – zinguerie et bardage » ;
- Lot n° 9 « Électricité - courants faibles (phase 1 solaire photovoltaïque

Ces travaux sont aujourd’hui terminés.

Afin de poursuivre l'avancée de ce dossier, le maître d'œuvre propose la 2^{ème} phase de travaux composée des lots suivants :

- Lot n° 1 - Démolition – Maçonnerie - VRD
- Lot n° 2 - Étanchéité
- Lot n° 4 - Façades – Isolation Extérieure
- Lot n° 5 - Menuiseries Extérieures
- Lot n° 8 - Serrurerie
- Lot n° 11 - Flocage – Isolation Projetée

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté

APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises pour la deuxième phase de travaux ;

APPROUVE le lancement de l'appel d'offres pour la phase 2 comprenant les lots cités ci-dessus ;

MANDATE Monsieur le Maire à poursuivre et intégrer ce projet dans le budget 2026 et à signer les marchés après avis de la commission d'appel d'offres ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Roland DRAVET



*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le 12 NOV. 2025*

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.